



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Moderniser et réaménager l'aéroport de Nantes-Atlantique en association avec le territoire



Moderniser et réaménager l'aéroport de Nantes-Atlantique en association avec le territoire

Refonte du pilotage du projet de réaménagement

Un délégué ministériel sera nommé d'ici la fin de l'année 2023. Directement rattaché au Ministre, il sera chargé du pilotage du projet de réaménagement en lien avec le directeur général de l'aviation civile.

Une gouvernance renouvelée pour une poursuite du dialogue

La gouvernance du projet sera renouvelée pour garantir un dialogue continu avec l'ensemble des parties intéressées. Toutes les parties prenantes seront associées à un **Comité de l'aéroport**, coprésidé par le délégué ministériel et par le Préfet de région et qui se réunira à échéance trimestrielle.

Réalisation sur la plateforme de travaux d'urgence en faveur de la qualité de service

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan pour une meilleure qualité de service dans le transport aérien, un programme de travaux a été demandé au concessionnaire par l'État concédant dès octobre 2023.



Relance de la procédure d'appel d'offres

2023

lancement de la procédure et de l'appel d'offres

2024-2025

analyse des offres et négociations

2026

signature du nouveau contrat de concession

Abandon de l'allongement de la piste

Pour tenir compte des effets de la crise sanitaire et des exigences environnementales renforcées par l'urgence climatique, l'allongement de la piste de l'aéroport de 400 mètres vers le sud qui était envisagé jusqu'à présent ne figurera pas au cahier des charges du futur appel d'offres.

Association des collectivités à la procédure d'appel d'offres pour la remise en concession de l'aéroport

Des modalités renouvelées d'association des collectivités seront mises en place : en particulier, un groupe de travail associant les collectivités intéressées et la Direction générale de l'aviation civile sera consacré à la préparation du cahier des charges du futur appel d'offres.

À court-terme

➤ Mise en œuvre exemplaire du couvre-feu :

➤ Optimisation du dispositif à droit constant :

l'État précisera l'arrêté instaurant le couvre-feu pour en optimiser l'application. Le but est d'améliorer la lisibilité du dispositif pour les compagnies afin de faciliter leur programmation des vols. Après un travail conjoint avec les parties prenantes, une consultation du public sera organisée d'ici la fin de l'année, la Commission consultative de l'environnement et l'Acnusa seront saisies pour avis.

➤ Optimisation de la procédure de sanction :

l'État s'engage à atteindre un délai de traitement inférieur à 1 mois à la fois pour l'envoi des procès-verbaux et pour l'analyse des dossiers en optimisant le processus de traitement pour les vols au départ.

➤ Renforcement des aides à l'insonorisation et des dispositifs spécifiques existants à Nantes

- Pour tenir compte de la hausse des coûts des travaux, les plafonds forfaitaires d'aide par pièce seront **rehaussés de 25 %** d'ici la fin de l'année. L'objectif est de réduire le reste à charge pour les riverains.
- L'État travaillera à renforcer l'action du GIP FCNA notamment en ce qui concerne l'aide complémentaire.

À moyen-terme

➤ Des études juridiques sont menées pour analyser l'opportunité et la faisabilité d'une évolution du dispositif du droit de délaissement.

➤ Une amélioration générale de la procédure de sanction. À l'échelon national, l'État poursuivra la démarche de modernisation de la procédure de sanction.

➤ Un renforcement de la réglementation dans le respect de la démarche d'approche équilibrée à moyen terme. L'État poursuivra les réflexions engagées dans le cadre de la concertation d'octobre 2023 sur un renforcement de la réglementation à moyen terme en cohérence avec la réglementation européenne.

➤ Une étude indépendante sur les enjeux de santé liés à l'activité aéroportuaire sera engagée d'ici fin 2023.

L'État invite l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa) à mettre tout en œuvre pour accélérer son propre délai de traitement et à utiliser la marge dont elle dispose pour augmenter les montants des amendes, compte tenu des récidives, puisque le montant maximal possible est de 40 000 €.

Bilan à date du couvre-feu



Un couvre-feu en programmation a été mis en place sur l'aéroport de Nantes-Atlantique le 8 avril 2022, qui interdit de programmer des vols entre minuit et 6 h du matin. Il prévoit toutefois que les vols programmés entre 21 h et 23 h 30 et qui ont été retardés pour des raisons indépendantes de la volonté du transporteur, de même que les vols programmés entre 6 h 30 et 9 h et qui ont été anticipés pour des raisons indépendantes de la volonté du transporteur ne sont pas sanctionnables. **Le nombre de vols entre minuit et 6 h du matin a été divisé par 6 entre les années 2018 et 2019 et la période du couvre-feu (1,1 vol par nuit en 2023 en moyenne). Près d'une nuit sur deux (49 %) ne comporte aucun vol entre minuit et 6 h depuis la mise en œuvre du couvre-feu, alors que cette proportion n'était que de 2 % en 2019.**

100 % des écarts constatés font l'objet de procès-verbaux par la DGAC et l'ensemble des dossiers soumis à l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (Acnusa) sont analysés et instruits.

Environ 75 % des écarts constatés sont considérés comme des manquements et font l'objet de sanctions à l'issue de la procédure. À ce stade, le montant moyen des sanctions est d'un peu moins de 16 000 €, le montant maximal de 25 000 €.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Projet de réaménagement de
NANTES-ATLANTIQUE

www.reamenagement-nantes-atlantique.fr